



Sommaire

Point sur les réorganisations en cours	1
ASC et restauration	2
Covid épisode II	2

Point sur les réorganisations en cours

✓ informations

Projet fusion SCO/UAT

- ✓ C'est un projet de mutualisation des activités front office et back office au niveau national et cela dès début 2021.
- ✓ Les clients seraient pris en charge de bout en bout : installation, panne, mauvaise surprise.
- ✓ Ces activités seront ainsi regroupées dans un service client unique au sein de la DO GSO, en lieu et place des 2 SCO OC & SO et de l'UAT GSO.
- ✓ Les avantages vus de la direction : limitation des équipes Cadres divisées par 3, énorme recours à la digitalisation, à l'automatisation, et à l'IA ...
- ✓ Nous alertons dès maintenant sur l'inquiétude que génère ce dossier auprès des salariés notamment en ce qui concerne l'appauvrissement possible des métiers.
- ✓ Sentiment exacerbé chez les cadres et les managers avec un risque de déclassement, sans compter leur charge de travail déjà très importante et nous nous interrogeons sur les moyens qui leur seront donnés pour la mise en œuvre de ce dossier.

Campus de Toulouse-Est : c'est parti !

- ✓ Le dossier a été majoritairement rejeté par les élus, mais il est désormais possible pour l'entreprise de le mettre en place !
- ✓ La CSSCT transverse a réalisé un gros travail de fond, et certaines de ses préconisations ont été acceptées par la Chef de projet, à la satisfaction de la CFE-CGC.
- ✓ Cependant, il reste encore une trentaine de points de vigilance, en particulier concernant l'accessibilité au site, la qualité de l'air et de l'acoustique, et les nuisances associées au futur *open-space*.
- ✓ La direction s'en remet au « retour d'expérience » pour améliorer éventuellement les choses. A suivre donc.

Refonte de la conduite d'activité en UI Occitanie

- ✓ Il s'agit pour la direction de passer de 5 équipes actuellement à seulement 3 à terme.
- ✓ Comme toujours, les avantages attendus sont mirifiques (amélioration de l'efficacité du pilotage, harmonisation des pratiques, simplification de la relation avec les sous-traitants, amélioration de l'accompagnement des salariés sur leur métier,

meilleur partage, couverture facilitée des plages horaires etc etc ...) Ouf, n'en jetez plus !

- ✓ Pour les élus, il est impératif de vérifier l'impact sur les personnels (en particulier l'encadrement fortement touché), la consistance de la formation prévue, les conséquences sur le travail des techniciens en UI.
- ✓ Pour la Direction, dans ce projet, il n'y aura pas de changement de métier : un « pilote » reste un « pilote »...ce déni de la réalité ne présage rien de bon.



Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC est préoccupée par le rythme effréné des projets de transformation qui se succèdent.

A chaque fois, vos élus disposent de peu de temps pour travailler les sujets, la direction étant très avide d'obtenir un vote, quel qu'il soit. En effet, comme leurs avis sont purement consultatifs et aucunement décisionnaires, la direction a les mains libres pour appliquer ses réorganisations depuis les « ordonnances Macron ». Pour autant, la CFE-CGC, dans ce contexte difficile, veut croire que son éclairage constructif servira les salariés. [Déclaration préalable CFE-CGC Orange](#)

ASC et restauration

- ✓ votes

Activités Sociales et Culturelles

- ✓ Le report du panier liberté, ainsi que la partie « spectacle » est désormais possible pour l'année prochaine, si vous n'avez pas tout consommé.
- ✓ Ce qui signifie aucune perte financière si vous n'avez pu, covid oblige, utiliser la totalité de votre budget.
- ✓ Seul bémol, cela n'est pas automatique, il faut en faire la demande.
- ✓ Un partenariat avec un prestataire de billetterie est aussi acté, ce qui va permettre par exemple d'acheter des places de cinéma à tarif préférentiel.

Restauration : du mieux, mais encore un effort !

- ✓ Étonnamment réactive cette fois, la commission restauration nationale réitère le dispositif de subvention de 5,55 € par repas à compter du 30/10.
- ✓ Seul hic : il faut être en télétravail (TT)
- ✓ Or, un certain nombre de personnels qui travaillent sur site n'ont plus accès aux cantines (fermées) et ne sont donc pas éligibles à cette subvention.
- ✓ La CFE-CGC réclame une solution restauration pour tous les salariés, en TT ou pas !

Covid épisode II

- ✓ Information

L'AD en première ligne, l'AT soulagée

- ✓ Le Télétravail (TT) redevient fortement encouragé
- ✓ Sauf en AD où les boutiques restent ouvertes, mais principalement sur rendez-vous.
- ✓ Seuls les personnels dont la connexion internet à domicile ou le métier ne permettent pas le TT peuvent travailler sur site.
- ✓ Pas de PVV garanties : les parts variables seront très bonnes, nous affirme-t-on au vu des performances commerciales actuelles,
- ✓ L'assistance technique a enfin les moyens de faire face aux appels sans avoir à recourir aux collègues de l'assistance commerciale, qui malgré leur bonne volonté d'entraide forcée, se sont retrouvés en difficulté lors de la 1ère vague.

L'Aide Secours

- ✓ Cette aide a été mise en place afin d'aider les ouvriers droit présentant de manière ponctuelle des soucis de trésorerie. L'OD doit se signaler auprès de l'assistante sociale afin de monter un dossier.
- ✓ Or, nous constatons que pour 2020, aucune demande de secours ne fut formulée.
- ✓ Les OD sont-ils au courant de cette prestation ? Les assistantes sociales sont-elles au fait du process depuis la nouvelle mandature ?

Analyse de la CFE-CGC

Malheureusement le report du panier liberté ne sera pas automatique car la résolution en ce sens (portée par la CFE-CGC) a été rejetée par les autres OS : encore des démarches administratives, des ratés et, au final, des salariés qui passeront à côté de cette possibilité... pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué...

Concernant les *aides secours*, nous sommes surpris d'apprendre qu'il n'y ait eu aucune demande : la CFE-CGC souhaite qu'une communication sur le sujet soit rapidement faite auprès des ouvriers-droits sur le site des ASC, afin de faire connaître largement le dispositif, mais également auprès des assistantes sociales elles-mêmes.

Congés sous surveillance

- ✓ Les congés posés ne sont pas reportables ni annulables.
- ✓ La direction reste évasive sur une future obligation (ou pas) de poser des jours durant le confinement, comme cela a été le cas lors de l'épisode 1.

Analyse de la CFE-CGC

La qualité de vie au travail en ces temps de reconfinement est la préoccupation majeure de la CFE-CGC. Il y a autant de cas particuliers que de salariés, et les mesures macro prises par l'entreprise peuvent ignorer ici ou là certaines situations. En particulier, nous serons attentifs au niveau des heures supplémentaires effectuées. En 2019, moins de salariés ont fait des heures sup. mais en plus grande quantité versus 2018, de l'ordre de 7% supplémentaires. Cela constitue des Risques Psycho-Sociaux non négligeables.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élu-e-s

- Abdelkrim DAOUADJI
- Adrien GRACIANNETTE
- Jérôme WARTEL

- Emilie GALL
- Farid BENALI
- Valérie VINCENT
- Farida MILCENT

Représentant Syndical
François KANY



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-gso/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

